

Délibération du Comité Syndical

Sivap
eau & assainissement

Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Plaineux

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Séance ordinaire du 25 mars 2024

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 25-03-02

Objet de la délibération :

Service de L'Eau :
Approbation du Compte
de Gestion 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-02-D5

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains

OULION Emmanuel- Marclopt

PERCET Serge – Montrond les Bains

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

☐ Sous Préfecture -----
☐ Trésorerie de Feurs-----

INTERET COMMUN

OBJET : Service de L'Eau : Approbation du Compte de Gestion 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025.

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le secrétaire de séance
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

